

COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM
CONSEIL MUNICIPAL DU 16/10/2017
COMPTE RENDU

Présents : CASTELLE Lydia , PIERRA Chantal, TAVASANI David, FOCH Didier, PUISSEGRUR Georges, VIALATTE Jean-Pierre, SUFFRAN Patricia, BOULET Jean-Louis.

Absente : VINSONNEAU Rose

Excusés : CASTELLE Cécile,
SALLES Laurent (Pouvoir à PUISSEGUR
Georges)

Président de séance :
Jean-Pierre VIALATTE

Secrétaire de séance :
David TAVASANI

Ordre du jour

- Infos générales
- Décision modificative du budget 2017
- Point du budget en cours
- Attribution subvention de fonctionnement
- Délibération pour les tarifs de location salle des fêtes et son règlement intérieur
- Délibération Amendes de police 2018
- Festivités
- Questions diverses

Ouverture du Conseil à 20h30 en salle du Conseil.

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

_Nous avons réglé deux factures de 35 € concernant la location de la salle des fêtes de Castillon de St Martory pour le compte de l'association Jeunesse et traditions qui n'a utilisé une seule fois la salle.

_la réserve parlementaire qui avait été retenue par Madame la Sénatrice de la Hte Garonne à hauteur de 3 000 euros pour le soutien sur l'investissement sur l'accessibilité de la salle des fêtes est annulée suite à la loi sur la moralité de la vie publique.

_Nous allons demander de déroger et de repousser l'échéance de la construction d'une réserve d'incendie auprès de Madame la sous-préfète de St GAUDENS afin de provisionner financièrement et procéder à la réalisation de l'ouvrage avant la fin du mandat.

_Suite à la réclamation concernant la dépose de l'abribus au lieu-dit « APAS » le Maire rappelle que les compétences en matière de ramassage scolaire sont du ressort du Conseil Départemental de la Hte Garonne, de plus le problème évoqué se situe sur le territoire de la commune de Castillon de St Martory. Il rappelle aussi qu'il reste disponible pour étudier une solution avec les autorités compétentes.

_La commune engage les démarches administratives nécessaires pour le lancement du site internet de la mairie.

Sujet 1 : Décision modificative du budget 2017 :

Régularisation Amendes de police et fond de concours (amortissement) sur le budget 2017 suite à la demande du comptable du trésor.

Déduction respectives sur les chapitres 020 et 022 et reversement sur les chapitres 13 et 042.

<p>Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0</p>

Sujet 2 : Point du budget en cours

Suite au rdv avec le comptable du Trésor public le 11 octobre, il est à noter aucun dépassement sur les dépenses de fonctionnement, le budget prévisionnel est respecté.

Les factures de l'école et de la cantine sont payées pour l'année 2017 (St Martory)

Un emprunt de la Caisse d'épargne souscrit en 2002 pour 31 000 euros est fini de payer cette année.

Nous aurons remboursé sur nos emprunts en cours cette année 17 247.94 euros.

Nous avons reçu deux subventions d'équipements de 1472 euros et 813.60 euros pour la construction du Columbarium en 2015

Une discussion est engagée avec la commune de Lestelle de st Martory pour la rémunération du fonctionnement de l'école et le cout de la cantine pour les enfants accueillis d'Arnaud Guilhem.

Le maire rappelle que nous devons être vigilants pour ne pas affaiblir les effectifs des classes de St Martory pour ne pas créer de fermetures de classes.

Il rappelle qu'il y a une convention unique pour le regroupement scolaire avec la commune de saint Martory.

Sujet 3 : Attribution subvention de fonctionnement

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Les associations « l'Etoile du canton de St Martory » , l'association « Jeunesse et Traditions Arnaud Guilhemoise », « Le comité des fêtes d'Arnaud Guilhem », « l'AFM Téléthon », l'association « Arts et musique », l'association « Française des sclérosés en plaques », demande l'obtention d'une subvention.

Le conseil municipal décide de verser 1 200,00€ au comité des fêtes d'Arnaud Guilhem.

Délibération	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
---------------------	--

Sujet 4 : Délibération pour les tarifs de location salle des fêtes et son règlement intérieur

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Une proposition de modification et d'ajustement des prix de location et de caution, suite aux travaux d'améliorations

Il en est de même pour le règlement intérieur

Ajourné

le dossier doit être complété et sera présentée au prochainement conseil municipal

Sujet 5 : Délibération Amendes de police 2018

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Une proposition d'installation de radars pédagogique dans le village est soumise et validée. Le Maire propose de demander une subvention de 17 000 € d'amendes de police pour investir sur la sécurité routière du village par des équipements (balisage d'un stop sur la rd 81 a et un ralentisseur sur le chemin carrelot del Buc/ rd88)

Délibération	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
---------------------	--

Sujet 6 : Festivités

La Castagnade organisée par le comité des fêtes dans la soirée du 14 octobre a été une réussite avec plus de cent dix inscrits et s'est terminée tard dans la nuit.

Le déroulement de la journée du 11 novembre (fête de la saint Martin) est présenté par le Maire ainsi que le contenu de la journée du 10 décembre (Arbre de Noël).

Ces deux manifestations seront co-organisées par la mairie et le comité des fêtes.

Sujet 7 : Informations générales

_La décision de l'achat du blason représentant la commune d'Arnaud Guilhem est ajourné et nous attendons un complément d'information sur le produit final.

_point sur les certificats d'urbanismes en cours

_lecture d'une correspondance pour l'aménagement d'une parcelle sur la commune.

_information sur les échanges avec la gendarmerie concernant la sécurité routière sur le territoire de la commune et sur la sécurisation des manifestations festives.

_retour sur le détail des travaux de salle des fêtes réalisés par l'entreprise, par les bénévoles et le comité des fêtes.

Fin du conseil municipal à 23h00